

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Régie autonome des transports parisiens

Délibération de la séance du 30 août 2013 du conseil d'administration de la RATP

NOR : TRAT1322523X

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Marchés à commande portant sur des prestations multitechniques d'exploitation et de maintenance d'ensembles immobiliers de la RATP (lot 1 – secteur Nord, marché VAL 130083 ; lot 2 – secteur Sud, marché VAL 130084 et lot 3 – secteur Est, marché VAL 130085)

Après avoir pris connaissance des divers éléments du dossier et en avoir délibéré, le conseil approuve, d'une part, les marchés à commande susvisés portant sur des prestations multitechniques d'exploitation et de maintenance d'ensembles immobiliers de la RATP et, d'autre part, leur attribution aux sociétés suivantes, pour un montant maximal total de 11 553 331 € HT sur soixante mois tous lots confondus :

- le lot 1 (secteur Nord) à la société COFELY AXIMA pour un montant maximal de 5 119 184 € HT sur soixante mois ;
- le lot 2 (secteur Sud) à la société EIFFAGE Énergie Île-de-France pour un montant maximal de 3 712 226 € HT sur soixante mois ;
- le lot 3 (secteur Est) à la société COFELY AXIMA pour un montant maximal de 2 721 921 € HT sur soixante mois (lot 3).

Le conseil délègue sa signature au président-directeur général, qui peut lui-même la déléguer.

Fait le 30 août 2013.

Le président-directeur général de la RATP,
P. MONGIN